



Elaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Mondarrain Artzamendi

3ème campagne des groupes de travail
Sortie de terrain du 18 septembre 2012

Compte rendu des réunions



ORDRE DU JOUR

- 1. Introduction – Rappel du contexte
- 2. Présentation du patrimoine naturel et des mesures déclinables



PARTICIPANTS

La liste des participants se trouve en dernière page du présent compte-rendu.

1. Introduction – Rappel du contexte

Le diagnostic écologique, présenté lors de précédentes réunions en groupes de travail a été officiellement validé par le Comité de Pilotage (COPI) dans sa séance du 15 mars dernier.

Cette 3ème et dernière campagne des groupes de travail consiste donc maintenant à réunir les différents usagers et interlocuteurs, sur certaines zones caractéristiques des principaux enjeux écologiques, pour réfléchir ensemble à la gestion globale du massif.

Il s'agit d'envisager, à partir des richesses biologiques contenues dans l'inventaire et des outils financés par le programme Natura 2000, quelles seraient les mesures opérationnelles à mettre en place pour préserver la biodiversité et valoriser le territoire.

Avant de débiter le circuit, il est distribué à chacun des participants un tableau intitulé « Propositions des enjeux/objectifs/actions » sur lequel 3 enjeux majeurs majeurs sont mis en avant :

- conservation et restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- appropriation locale du site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » ;
- amélioration des connaissances sur le site.

Fanny DALLA-BETTA (E.H.L.G) rappelle les 3 outils de contractualisation offerts par le programme Natura 2000 :

- mesure agro-environnementale territorialisée (MAEt) conclue sur des surfaces agricoles utiles (durée 5 ans)
- contrat Natura 2000 conclu sur des parcelles hors surfaces agricoles (durée 5 ans) ;
- charte Natura 2000 : série de recommandations et d'engagements par type de milieux ou d'activités (durée 5 ans).

En amont, un diagnostic parcellaire gratuit est effectué par la structure animatrice pour identifier les parcelles et surfaces susceptibles d'être engagées à la condition qu'elles présentent un intérêt écologique (présence d'habitat d'intérêt communautaire). Si tel est le cas, des propositions de mesures de gestion sont formulées par type de milieux.

En contrepartie du respect des engagements définis dans le contrat, le bénéficiaire perçoit une indemnisation compensatoire et dispose d'un accompagnement technique et administratif par la structure animatrice.

Mme LABORDE (D.D.T.M) ajoute qu'il ne s'agit pas de bouleverser les pratiques mais de conduire des actions en lien avec la préservation des habitats et des espèces.

Question de M. GUELOT (Trial Club Basque) : qu'advient-il au bout de 5 ans ?

Réponse de Mme DALLA-BETTA (E.H.L.G) : si la mesure est adaptée au milieu, l'engagement peut se poursuivre. En revanche, la P.A.C qui entrera en vigueur le 1er janvier 2014 donnera de nouvelles orientations aux contrats agricoles.

2. Présentation du patrimoine naturel et des mesures déclinables.

Le groupe commence le circuit par un arrêt sur des **landes à bruyères** qui présentent majoritairement sur le site un état de conservation moyen à très mauvais.

La mesure pourrait prévoir de faire pâturer du bétail sur une période choisie ou de réouvrir des zones par broyage (en considérant que le broyage doit être suivi d'une gestion pastorale).

Mme OLHAGARAY indique que cette zone est particulièrement humide et n'a pas beaucoup d'intérêt fourrager, les bêtes choisissant le meilleur endroit, c'est à dire le haut.

M. GUELOT se demande si l'installation d'abreuvoirs pourrait être la solution pour faire descendre le bétail.

La seconde halte se fait devant une série **d'arbres têtards**, arbres creux et abîmés abritant une faune rare.

M. ETCHEPARE (O.N.F) présente l'historique de la pratique de l'etêtage en démontrant l'intérêt de la conservation de cet habitat pour la survie des espèces. Les arbres actuels ayant une durée de vie limitée, un reboisement permettrait de préparer l'avenir des espèces mais aussi de créer des zones d'ombres et de maintenir ce paysage forestier apprécié par tous.

Mme L'HERNAULT ajoute qu'il en est de même pour les hêtraies, habitat principal de la Rosalie des Alpes.

Mme LABORDE tient à rappeler que les milieux qui feront l'objet de contrats seront toujours des zones où la présence d'insectes est avérée ou présentant des conditions favorables à leur développement.

M. ETCHEPARE pense que la conservation des arbres sénescents pourrait aussi faire partie d'une fiche-action.

Diverses mesures sont également possibles sur les **prairies de fauche ou naturelle** (habitat d'intérêt communautaire) :

- retard de fauche de 40 jours par rapport à la date habituelle (1 date pour les saisons sèches et 1 date pour les saison humides) ;
- absence de fertilisation
- limitation des apports à 90 unités/hectare/an

Mme LABORDE précise que les directives européennes imposent une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque état le choix des moyens pour y parvenir. L'évaluation est à réaliser tous les 6 ans au niveau national, pour chaque région biogéographique sachant que la prochaine évaluation est attendue pour 2013. Il s'agit de disposer d'un cadre fidèle pour connaître l'évolution d'un site Natura 2000 et évaluer l'effet des mesures de gestion mises en œuvre.

Le groupe fait un dernier arrêt sur une **tourbière** de pente que Mme L'HERNAULT se charge de présenter.

Cette zone de stockage d'eau est fragilisée par le piétinement des pottok principalement qui viennent chercher de la fraîcheur. L'oxygénation du milieu favorise le développement des plantes de prairie et entraîne l'évaporation de l'eau. Ne présentant pas d'intérêt fourrager, la clôture du milieu et la création d'abreuvoirs seraient des mesures à proposer. Des chantiers de bénévoles travaillent et ont déjà travaillé en ce sens sur les tourbières du Mondarrain (convention CEN/Communes d'Espelette et d'Itxassou).

Pour terminer, les participants évoquent le problème récurrent de la divagation des chiens et estiment qu'il serait opportun de connaître comment le site Natura 2000 de l'autre côté de la frontière gère ce genre de problème.

Fin de la séance à 12h30 (durée : 2h30).

